

<< Nos Editos

Région >> Genève

Suisse romande

Contre la confiscation des rives lémaniques

Mercredi 28 juin 2017 - Tadeusz Roth



Même si la loi oblige les propriétaires à laisser un accès libre de construction d'une largeur de 2 mètres, des dérogations sont accordées pour poser des portails.

DR

Un collectif lance une pétition pour demander davantage d'accès au lac entre Versoix et Mies. Il voudrait qu'un sentier garantisse le passage devant les propriétés pieds dans l'eau.

Nous ne sommes pas tous égaux devant la canicule qui incite à la baignade. Quelques riches propriétaires se partagent en effet l'essentiel des accès aux rives du lac. Pour remédier à cette situation, le Collectif de la Bécassine à Versoix lance une [pétition «Pour un accès libre des rives du lac»](#). Il demande aux autorités

d'étudier la possibilité d'aménager un parcours continu longeant le lac, depuis la plage de la Bécassine jusqu'à la commune vaudoise de Mies. Plus généralement, il souhaite des accès supplémentaires au lac et qu'aucune construction future ne les entrave.

Les pétitionnaires désirent que le droit s'applique. D'abord la loi fédérale sur l'aménagement du territoire qui impose de «tenir libres les bords du lac et des cours d'eau et de faciliter au public l'accès aux rives et le passage le long de celles-ci». Mais aussi les lois cantonales, genevoises et vaudoises, censées garantir un droit de passage au bord de l'eau. Pourtant, entre Versoix et Mies, rares sont les possibilités d'accéder à cet or bleu.

Les Verts ont changé d'avis

Véritable saga, ce débat ancien concerne l'ensemble des berges du Léman. Il oppose les propriétaires de terrains au bord du lac, soutenus la plupart du temps par leur commune, à diverses associations en faveur d'un accès libre aux rives. «Les autres habitants doivent se contenter des quelques plages publiques, bien souvent saturées», déplore Anne Chaudieu, co-responsable de cette pétition, membre des Verts à Versoix et de l'association Le lac pour tous. Ainsi, la commune «lacustre par excellence» ne possède que deux plages publiques, en plus du port, «alors même qu'il y a une vraie appétence du public», décrit-elle.

En 2001, alors que la gauche était majoritaire au Grand Conseil, les Verts genevois s'étaient opposés à un projet de l'Alliance de gauche en faveur d'un chemin le long des côtes, arguant que le promeneur serait une menace pour la nature. «Un argument fallacieux» pour Anne Chaudieu «car il suffirait de restreindre l'accès aux rives durant les quelques semaines de nidification pour résoudre le problème». Depuis, le parti écolo a changé d'avis. «Rendre accessibles les rives du lacs est effectivement une nos préoccupations», confirme Delphine Klopfenstein, députée et co-secrétaire générale des Verts genevois.

De riches propriétaires

Victor von Wartburg, directeur de l'association vaudoise Rives publiques, ne mâche pas ses mots. «Il n'y a pas d'état de droit, puisque ce sont les autorités qui défendent une situation illicite», affirme-t-il. «Les communes ne veulent pas se fâcher avec les riches familles qui possèdent des propriétés jouxtant le lac, parmi lesquelles les Schumacher ou les Bertarelli.»

Devant l'inaction communale, Victor von Wartburg a interpellé Jaqueline de Quattro, cheffe du Département du territoire et de l'environnement (DTE) vaudois. «Madame de Quattro a considéré que c'est aux municipalités que revient la tâche de faire appliquer la loi. On joue au ping-pong», regrette-t-il.

Déroptions accordées

Denis Rychner, responsable de la communication de la Direction générale de l'environnement, répond: «Dans toutes ses décisions, le DTE fait respecter le marchepied», c'est à dire l'obligation de laisser, le long de la rive et sur une largeur de deux mètres, un espace libre de toute construction. «Mais cela n'assure en aucun cas un accès public aux rives du lac», précise-t-il. Ainsi, le DTE «s'oppose aux projets limitant l'accès à la bande riveraine». Il reconnaît toutefois «accorder des dérogations autorisant la pose de portails visant à limiter certaines nuisances pour les riverains».

Difficile de «passer chez les gens»

A Versoix, le maire Cédric Lambert (PDC) assure que la commune œuvre déjà pour agrandir les accès existants, essentiellement autour de Port-Choiseul. «Réaliser un chemin continu n'est pas dans nos priorités et nous avons déjà suffisamment à faire», tempère-t-il. La commune discuterait avec le canton pour établir un plan directeur des futurs aménagements. Le maire versoisien estime qu'il en soit «qu'il sera difficile de passer chez les gens».

Luc Barthassat, conseiller d'Etat genevois en charge du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture

(DETA), affirme pour sa part «être toujours ouvert à l'examen de projets qui faciliteraient l'accès public aux rives». Et de pondérer: «Dans chaque cas, une pesée des intérêts entre intérêts privés et investissements publics doit être effectuée. Nous devons également rester attentifs aux contraintes sécuritaires des propriétés diplomatiques ou consulaires.» Autant dire que les changements ne semblent pas pour demain.

Appel à une action citoyenne

Victor von Wartburg aime rappeler qu'il a été acquitté en appel par le Tribunal cantonal vaudois en 2015. Dans un premier temps, le militant avait été condamné pour dommage à la propriété pour avoir effectué une ouverture dans un grillage. Il n'exclut pas la possibilité de recourir à ce type d'action et se demande s'il ne faudrait pas «une action citoyenne avec des milliers de personnes qui prendraient possession des rives».

Le Courrier

GenèveVaudTadeusz Roth